



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tarifs réduits

Question écrite n° 16819

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui indiquer si, comme cela est depuis longtemps réclamé, il envisage de permettre aux fonctionnaires de la police nationale de bénéficier d'une réduction de 75 % du tarif SNCF.

Texte de la réponse

Il n'est pas envisagé d'établir avec la SNCF de convention prévoyant une réduction de 75 % du prix des billets au plein tarif pour les fonctionnaires de la police nationale. Ce projet entraînerait en effet une dépense trop importante pour le ministère de l'intérieur puisqu'il conduirait l'administration à verser une participation forfaitaire de 53,4 % du prix des billets, quel que soit leur usage, à la SNCF. Il convient de rappeler que chaque policier affecté à l'administration centrale du ministère de l'intérieur et dans le ressort de la préfecture de police bénéficie d'une carte de circulation RATP-SNCF (totalement gratuite pour le fonctionnaire) valable sur 6 zones en région parisienne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16819

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1998, page 3869

Réponse publiée le : 31 août 1998, page 4828